



Nombre de conseillers 43
En exercice 43
Présents 37
Pouvoirs..... 06
Excusés 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2020**

N° 2020-11-02 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE JEAN LEBAS - EXERCICE 2020

Le jeudi 19 novembre 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 06 novembre 2020.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
BOUDJEMAI Kaissa	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	SEGABIOT Brigitte
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	MARKARIAN Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	KOUCEM Yacine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	BACH Raphaël
AIDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam	HODE Laurence
ARNAUD Philippe	HAMZA Ali	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAI Kaissa
MAKHLOUF Dounia	à MARTIN Pierre-Yves
GUIMARAES Odette	à MANTEL Serge
Di IORIO Rina	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à MILOTI Donni
JOLY Nathalie	à BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme ADLANI a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de Monsieur MANTEL, rapporteur ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n° 2019-12-05 en date du 19 décembre 2019 adoptant le budget du foyer résidence Jean Lebas pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-07-09 en date du 2 juillet 2020 affectant les résultats du foyer résidence Jean Lebas pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 2020-07-10 en date du 2 juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 ;

Vu la réunion de la 1ère commission permanente du 10 novembre 2020 ;

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements par décision modificative budgétaire pour l'exercice 2020 afin de compléter la section de fonctionnement sur le chapitre 011 et plus particulièrement le chapitre 012 ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
012	64111	43 011.00 €	017	73418	21 219.00 €
011	60611	-2 600.00 €	018	747	24 423.00 €
011	60612	-4 000.00 €			
011	60618	-2 000.00 €			
011	60623	11 231.00 €			
TOTAL		45 642.00 €	TOTAL		45 642.00 €

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

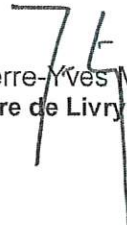
Article 1 : Décide d'autoriser les mouvements budgétaires suivants pour le budget annexe du foyer résidence Jean Lebas selon le tableau ci-dessus.

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global s'élève à 919 706.79 €, à savoir 883 636.56 € en section de fonctionnement et 36 070.23 € en section d'investissement.

Annexe : DM 1 Budget Annexe Jean Lebas 2020

Ainsi fait et délibéré en séance le 19 novembre 2020.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 49 33 00 00
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Attaché PC : 26 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20201119-20201102-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020